

Mairie de Taillis
Philippe CHAVROCHE
19 rue de l'église
35500 TAILLIS
Email : pchavroche.elutailis@gmail.com

TAILLIS - COMMUNE DE TAILLIS - CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS

Date d'émission 22/06/2026
N° d'affaire : 2503118A0000014
Référence chrono : CT/118A0/0626/0514
Version : 2

Annule et remplace version : 1
En date du : 30/04/2026
Référence chrono : CT/118A0/0426/0649

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Anne BEUCHER
Tél. +33 6 27 86 09 15
Email : anne.beucher@socotec.com

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
3.1. Partenaires de l'opération	5
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	6
5. ANALYSE DE RISQUE	7
5.1. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables	8
6. EVALUATION DE CONFORMITE	11
6.1. Mission SH relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation	12
6.2. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	14
7. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES	18

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2503118A0000014, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables (LP).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission SH relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation (SH).
- Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie (TH).
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,

- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Jean Baptiste MARAIS Généraliste Construction	

Ce rapport a été édité par : Jean Baptiste Marais

Ce rapport a été transmis à :

- contact@dgconstruction.fr
- pchavroche.elutailis@gmail.com

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
MAIRIE DE TAILLIS LE BOURG 35500 TAILLY
Économiste
DG CONSTRUCTION 23 boulevard des rochers 35500 VITRE

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
19 rue de l'église 35500 Taillis
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Taillis. Construction d'un collectif de 3 logements.
PERMIS DE CONSTRUIRE
<ul style="list-style-type: none">• Date du dépôt de la demande : 29/10/2025• N° du Permis de Construire : PC 0350330 25 T 0011• Date d'obtention : 15/12/2025
CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE
<ul style="list-style-type: none">• Montant prévisionnel des travaux € HT : 352000.00• Durée prévisionnelle des travaux : 12 mois• Démarrage prévisionnel des travaux : 01/01/2026

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
Construction de trois logements - Mairie de Taillis - PLAN DEFINITIF - Format A0.pdf	22/06/2026
TAILLIS - 3 LGT - CCTP AVEC PRIX DEFINITIF après RICT.pdf	22/06/2026
TAILLIS - 3 LGT - CCTP AVEC PRIX après RICT.pdf	27/05/2026
30-04-26 - TAILLIS COMMUNE DE TAILLIS CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS-Rapport RICT-CT-118A0-0426-0649.xlsx	27/05/2026
Mairie de Taillis - construction de 3 Lgts - PLAN DCE V2.pdf	27/05/2026

5. ANALYSE DE RISQUE

5.1. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°																																			
<p>GÉNÉRALITÉS</p> <p>PARAMÈTRES CLIMATIQUES Vent : Zone 2 Neige : Région 1A Pluies : Région 1</p> <p>DONNÉES RELATIVES À LA SISMICITÉ</p> <p>DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE</p> <p>Catégorie géotechnique de l'ouvrage Catégorie géotechnique : 2</p> <p>Connaissance du sol</p> <p>Nous récapitulons le toit des formations au droit de chaque sondage dans le tableau ci-dessous :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">N°</th> <th rowspan="2">Nature de la formation</th> <th>SP1</th> <th>SP2</th> <th>SD1</th> </tr> <tr> <th>Prof (m) mNGF</th> <th>Prof (m) mNGF</th> <th>Prof (m) mNGF</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Terre végétale</td> <td>0.2 110.4</td> <td>0.2 110.69</td> <td>0.2 110.8</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Limon argileux à argile limoneuse</td> <td>2.5 108.1</td> <td>3.1 107.79</td> <td>>3 108.0</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Schiste altéré à compact</td> <td>>6.0 104.6</td> <td>>6.0 104.89</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table> <p>Modèle géotechnique retenu Compte tenu du contexte géotechnique et du projet, les solutions de fondations envisageables sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fondations superficielles de type semelles filantes ou isolées ancrées dans la formation des limons argileux, avec une faible contrainte de sol ; • Fondations semi profondes, de type puit, ancré dans les schistes altérés à compacts, avec une meilleure contrainte de sol. <p>FONDATIONS SUPERFICIELLES</p> <p>Type ou technique</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Désignation</th> <th>Unité</th> <th>Quantité</th> <th>P.U. HT</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td colspan="5">La profondeur de terrassement devra respecter les prescriptions de l'étude des fondations superficielles de l'étude de sol réalisé par FONDASOL, ref PR.44GT.25.0059-001-Indice A. L'entreprise devra prendre en compte l'ensemble des préconisations de l'étude de sol et prévoir l'ensemble les travaux nécessaires afin d'y répondre favorablement.</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adaptation de la technique de fondation au contexte</p> <p>STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAIT</p>	N°	Nature de la formation	SP1	SP2	SD1	Prof (m) mNGF	Prof (m) mNGF	Prof (m) mNGF	1	Terre végétale	0.2 110.4	0.2 110.69	0.2 110.8	2	Limon argileux à argile limoneuse	2.5 108.1	3.1 107.79	>3 108.0	3	Schiste altéré à compact	>6.0 104.6	>6.0 104.89	-	Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT		La profondeur de terrassement devra respecter les prescriptions de l'étude des fondations superficielles de l'étude de sol réalisé par FONDASOL, ref PR.44GT.25.0059-001-Indice A. L'entreprise devra prendre en compte l'ensemble des préconisations de l'étude de sol et prévoir l'ensemble les travaux nécessaires afin d'y répondre favorablement.					<p>F</p> <p>F</p> <p>SO</p> <p>F</p> <p>F</p> <p>F</p> <p>PM</p> <p>PM</p>	<p>Faire référence à l'étude sol du 23/03/2026 pour la réalisation des fondations.</p> <p>Remarque prise en compte sur CCTP du 12/05/2026.</p> <p>Définir l'option choisie entre les fondations superficielles ou semi profondes.</p> <p>Remarque prise en compte sur CCTP du 12/05/2026 : fondation par semelles filantes / option fondations par puits.</p>	
N°			Nature de la formation	SP1	SP2	SD1																																
	Prof (m) mNGF	Prof (m) mNGF		Prof (m) mNGF																																		
1	Terre végétale	0.2 110.4	0.2 110.69	0.2 110.8																																		
2	Limon argileux à argile limoneuse	2.5 108.1	3.1 107.79	>3 108.0																																		
3	Schiste altéré à compact	>6.0 104.6	>6.0 104.89	-																																		
Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT																																	
	La profondeur de terrassement devra respecter les prescriptions de l'étude des fondations superficielles de l'étude de sol réalisé par FONDASOL, ref PR.44GT.25.0059-001-Indice A. L'entreprise devra prendre en compte l'ensemble des préconisations de l'étude de sol et prévoir l'ensemble les travaux nécessaires afin d'y répondre favorablement.																																					

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°												
<p>Planchers préfabriqués Rupteurs thermiques</p> <table border="1" data-bbox="119 353 710 421"> <tr> <td colspan="4"><i>Plancher haut du RDC des logements 1 et 2, suivant plan</i></td> </tr> <tr> <td>02.3.2.8</td> <td>THERMORUPTEUR DU PLANCHER DE L'ETAGE</td> <td>ml</td> <td>37,50 8,00 300,00</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Rupteur de ponts thermiques polystyrène longitudinal et transversal prévu en périphérie du plancher de l'étage. Les thermorupteurs devront être titulaires d'un avis technique valide.</td> </tr> </table>	<i>Plancher haut du RDC des logements 1 et 2, suivant plan</i>				02.3.2.8	THERMORUPTEUR DU PLANCHER DE L'ETAGE	ml	37,50 8,00 300,00	Rupteur de ponts thermiques polystyrène longitudinal et transversal prévu en périphérie du plancher de l'étage. Les thermorupteurs devront être titulaires d'un avis technique valide.				<p>F PM</p>	<p>Les thermorupteurs devront être titulaires d'un avis technique valide.</p> <p>Remarque prise en compte dans CCTP du 12/05/20026.</p>	
<i>Plancher haut du RDC des logements 1 et 2, suivant plan</i>															
02.3.2.8	THERMORUPTEUR DU PLANCHER DE L'ETAGE	ml	37,50 8,00 300,00												
Rupteur de ponts thermiques polystyrène longitudinal et transversal prévu en périphérie du plancher de l'étage. Les thermorupteurs devront être titulaires d'un avis technique valide.															
<p>STRUCTURE EN BOIS OU MATÉRIAUX À BASE DE BOIS</p> <p>Charpente ou ferme traditionnelle en bois</p>	<p>F</p>														
<p>ÉTANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BÉTON</p> <p>Nature ou technique Protection d'étanchéité Dalles céramiques sur plots</p>	<p>F F</p>														
<table border="1" data-bbox="119 817 710 913"> <tr> <td>05.2.2.2</td> <td>CARRELAGE POSE SUR PLOT (FOURNITURE CARRELAGE 60ETC/M²)</td> <td>m²</td> <td>25,40 150,00 3.810,00</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Fourniture et pose de dalle de carrelage 20mm posé sur plot avec traitement antidérapant au format 60/60 à 60.00€ TTC/m² (prix public). Les dalles céramiques sur plots devront avoir un classement QB UPEC F+.</td> </tr> <tr> <td colspan="4"><i>Localisation: Sur le toit terrasse accessible donnant au dessus du logement 1, suivant plan</i></td> </tr> </table>	05.2.2.2	CARRELAGE POSE SUR PLOT (FOURNITURE CARRELAGE 60ETC/M²)	m²	25,40 150,00 3.810,00	Fourniture et pose de dalle de carrelage 20mm posé sur plot avec traitement antidérapant au format 60/60 à 60.00€ TTC/m² (prix public). Les dalles céramiques sur plots devront avoir un classement QB UPEC F+.				<i>Localisation: Sur le toit terrasse accessible donnant au dessus du logement 1, suivant plan</i>				<p>PM</p>	<p>Les dalles céramiques sur plots devront avoir un classement QB UPEC F+.</p> <p>Remarque prise en compte sur CCTP du 12/05/2026</p>	
05.2.2.2	CARRELAGE POSE SUR PLOT (FOURNITURE CARRELAGE 60ETC/M²)	m²	25,40 150,00 3.810,00												
Fourniture et pose de dalle de carrelage 20mm posé sur plot avec traitement antidérapant au format 60/60 à 60.00€ TTC/m² (prix public). Les dalles céramiques sur plots devront avoir un classement QB UPEC F+.															
<i>Localisation: Sur le toit terrasse accessible donnant au dessus du logement 1, suivant plan</i>															
<p>Evacuation des eaux pluviales EEP Garde corps en toiture</p>	<p>F F</p>														
<p>COUVERTURE Couverture ardoise.</p>	<p>F</p>														
<p>ENDUITS TRADITIONNELS MENUISERIES EXTÉRIEURES</p> <p>Nature ou technique Vitrages : nature et dimensionnement</p>	<p>F F</p>														
<table border="1" data-bbox="119 1310 710 1413"> <tr> <td>08.5.3</td> <td>MENUISERIES EXTERIEURES EN ALU BI-COLOR AVEC VOLET ROULANT ALU MOTORISE</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Menuiserie en Alu bicolor, RAL 7022 extérieur et blanc intérieur, tapée 175mm minimum (à vérifier par vos soins sur place avant commande) Volet roulant 1/2 linteau en Alu blanc motorisé avec moteur filaire. Double vitrage. Allège fixe avec double vitrage feuilleté</td> </tr> </table>	08.5.3	MENUISERIES EXTERIEURES EN ALU BI-COLOR AVEC VOLET ROULANT ALU MOTORISE			Menuiserie en Alu bicolor, RAL 7022 extérieur et blanc intérieur, tapée 175mm minimum (à vérifier par vos soins sur place avant commande) Volet roulant 1/2 linteau en Alu blanc motorisé avec moteur filaire. Double vitrage. Allège fixe avec double vitrage feuilleté				<p>PM</p>	<p>Nous confirmer que tous les vitrages faisant office de garde corps sont en vitrage feuilletés.</p> <p>Remarque prise en compte sur CCTP du 12/05/2026.</p>					
08.5.3	MENUISERIES EXTERIEURES EN ALU BI-COLOR AVEC VOLET ROULANT ALU MOTORISE														
Menuiserie en Alu bicolor, RAL 7022 extérieur et blanc intérieur, tapée 175mm minimum (à vérifier par vos soins sur place avant commande) Volet roulant 1/2 linteau en Alu blanc motorisé avec moteur filaire. Double vitrage. Allège fixe avec double vitrage feuilleté															
<p>CLOISONS REVÊTEMENTS DE SOLS DURS COLLÉS REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES COLLÉS</p>	<p>F F F</p>														
<p>ÉTANCHÉITÉ DES PLANCHERS INTERMÉDIAIRES Au sol de l'ensemble de la salle d'eau des 2 logements au RDC.</p>	<p>F</p>														
<p>GÉNIE CLIMATIQUE</p>	<p>PM</p>	<p>Point de rosée : nous confirmer que la résistance thermique de l'isolant en sous face de dalle n'est pas supérieure à 1/3 de la résistance thermique totale (isolant sur et sous la dalle).</p>													

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
		Remarque prise en compte sur CCTP du 12/05/2026 : - Isolation sur plancher EP : 160 mm - R = 7,20 - Isolation sous plancher EO : 140 mm - R = 3,50	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. EVALUATION DE CONFORMITE

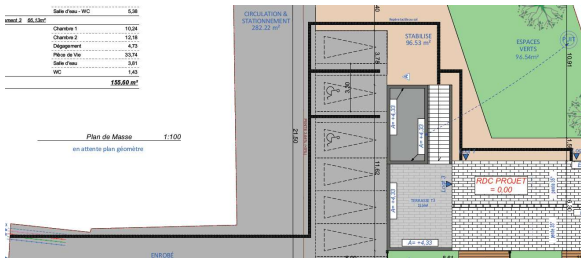
6.1. Mission SH relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation

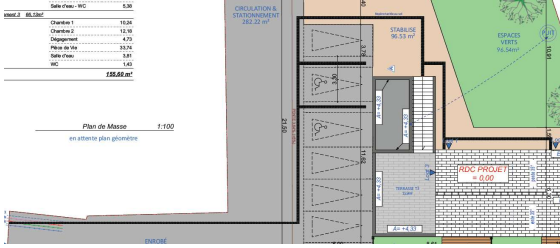
Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
BÂTIMENT D'HABITATION (A. 31/01/1986)			
CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS			
GENERALITES			
Conditions d'application	PM	Pour mémoire	
Classification des matériaux et éléments de construction	F		
DISPOSITIONS DANS LES HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 2e FAMILLE			
CLASSEMENT			
Classement suivant le critère d'habitation collective comportant au plus 3 étages sur rez-de-chaussée	F		
STRUCTURE			
Degrés de stabilité au feu des éléments porteurs verticaux			
Cas général	F		
Cas des éléments porteurs en façade ou pignon	F		
Cas des éléments de charpente des toitures	PM	Pour mémoire	
Degrés coupe-feu des planchers			
Cas général	F		
Cas des planchers sur vide-sanitaire inaccessible	PM	Pour mémoire	
ENVELOPPE			
Recoupement vertical des bâtiments	SO		
Parois (à l'exclusion des façades)			
Degré coupe-feu des parois verticales enveloppe des logements	F		
Degré pare-flamme des blocs-portes palières	SO		
Cas des locaux collectifs résidentiels de plus de 50 m2 (alors assimilés à des ERP)	SO		
Celliers ou caves	SO		
Façades	F		
Couvertures	F		
Isolation des parois par l'intérieur	F		
CONDUITS ET GAINES			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Conduits dans des gaines, traversant des planchers INSTALLATION ELECTRIQUES	F PM	Plans des installations électriques à nous transmettre pour avis. Retour MOE du 27/05/26 : Sera réalisé par l'entreprise d'ELECTRICITE.	

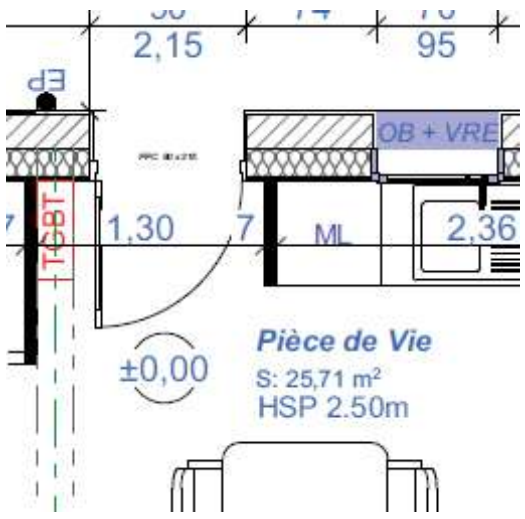
* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

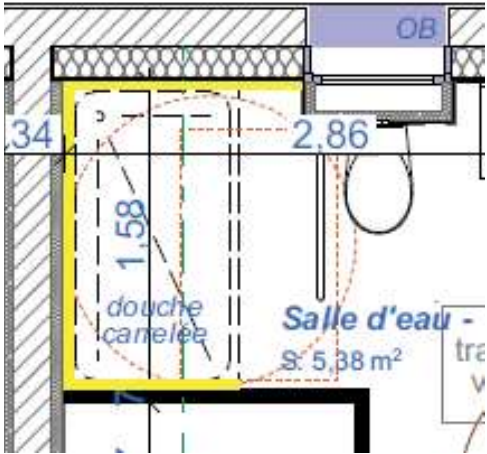
6.2. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
BÂTIMENT D'HABITATION COLLECTIVE (PC > 01/04/2016)			
Article 1. Généralités			
L'opération de construction entre dans la définition des bâtiments d'habitation neufs			
Plus de 2 logements superposés	F		
Article 2. Cheminements extérieurs			
Repérage et guidage	F	Rappel de l'observation précédente : Repérage à réaliser depuis limite de propriété vers les logements via les places de parking PMR.	
<i>Le long du bâtiment</i>			
		Réalisé sur plan DCE.	
Largeur $\geq 1,20$ m	F		
Dévers $\leq 2\%$	SO		
Pentes	SO		
Caractéristiques des paliers de repos (annexe 2)	SO		
Seuils et ressauts	F		
Espaces de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour (annexe 2)	F		
Espaces de manoeuvre de porte (annexe 2)	SO		
Cheminement libre de tout obstacle	F		
Volée d'escalier extérieure+- <i>Accès au logement 3</i>	PM	Pour mémoire	
Largeur entre mains courantes $\geq 1,00$ m si main courante 3 marches ou plus	F		
Hauteur des marches ≤ 17 cm	PM	Nous confirmer hauteur des marches.	
Giron des marches ≥ 28 cm	PM	Retour MOE du 27/05/26 : hauteur des marches : 17 cm.	
Mains courantes	PM	nous confirmer giron des marches.	
Mains courantes	PM	Retour MOE du 27/05/26 : giron des marches : 28 cm.	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°																		
<p>Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute (annexe 6)</p> <p>Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches</p> <p>Nez de marches</p> <p>Article 3. Stationnement automobile</p> <p>Nombre de places réservées</p> <p>Caractéristiques des places</p> <p>Largeur ≥ 3,30 m</p> <p>Raccordement au cheminement d'accès</p> 	<p>F</p> <p>F</p> <p>F</p> <p>F</p> <p>F</p> <p>F</p> <p>F</p>	<p>A prévoir des 2 côtés de l'escalier.</p> <p>Retour MOE du 27/05/26 : Prévu à l'article 08.5.6.1.</p> <p>Rappel de l'observation précédente : Confirmer la largeur de 3.30 m</p> <p>Ajouté sur plan DCE L'avis 55 est levé.</p> <p>A matérialiser sur plan masse.</p> <p>Réalisé sur plan DCE v2.</p>																			
<p>Article 4. Accès aux bâtiments et aux équipements intérieurs</p> <p>Portiers d'immeuble, digicode, vidéophone, bouton de déverrouillage de la porte</p> <p>Situation des commandes</p>	<p>F</p> <p>SO</p> <p>SO</p>																				
<p>Article 5. Circulations intérieures horizontales des parties communes</p> <p>Article 10. Eclairage des parties communes</p>	<p>SO</p> <p>SO</p>																				
<p>Valeurs d'éclairage moyen</p> <p>20 lux pour les cheminements extérieurs accessibles, locaux collectifs non couverts et parc de stationnement</p> <table border="1" data-bbox="159 1769 710 1881"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Désignation</th> <th>Unité</th> <th>Quantité</th> <th>P.U. HT</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>La puissance des éclairages devrait assurée un minimum de 20 lux par une étude pour les cheminements extérieurs accessibles de la limite de propriété aux portes d'entrées des logements.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td><u>Localisation:</u> Sous l'escalier extérieur devant la porte du local commun En applique dans l'escalier extérieur d'accès vers logement 3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT		La puissance des éclairages devrait assurée un minimum de 20 lux par une étude pour les cheminements extérieurs accessibles de la limite de propriété aux portes d'entrées des logements.						<u>Localisation:</u> Sous l'escalier extérieur devant la porte du local commun En applique dans l'escalier extérieur d'accès vers logement 3					<p>PM</p>	<p>A prévoir au CCTP.</p> <p>Ajouté au CCTP DCE.</p>	
Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT																
	La puissance des éclairages devrait assurée un minimum de 20 lux par une étude pour les cheminements extérieurs accessibles de la limite de propriété aux portes d'entrées des logements.																				
	<u>Localisation:</u> Sous l'escalier extérieur devant la porte du local commun En applique dans l'escalier extérieur d'accès vers logement 3																				

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
20 lux pour les parcs de stationnement	PM	A prévoir au CCTP. Retour MOE du 27/05/26 : Indiqué à l'article 10.2.3.2.1 et 2 et3	
Article 11. Caractéristiques de base pour tous les logements			
Ressaut à l'entrée ≤ 2 cm, chanfreiné ou à bord arrondi	F		
Largeur portes d'entrée ≥ 0,90 m et 0,83 m de passage utile	F		
Poignée de la porte facilement préhensible	F		
Circulations intérieures ≥ 0,90 m	F		
Portes intérieures ≥ 0,80 m	F		
Dispositifs de commande, y compris arrêt d'urgence, hauteur entre 0,90 et 1,30 m	PM	Pour mémoire	
Une commande d'éclairage à l'entrée de chaque pièce	PM	Plans d'implantation électrique à transmettre. Retour MOE du 27/05/26 : Sera réalisé par l'entreprise d'ELECTRICITE	
Pour chaque pièces de l'unité de vie telle que définie à l'article 13			
Prise de courant à proximité immédiate de la commande d'éclairage en entrée de pièce	PM	A confirmer Retour MOE du 27/05/26 : Sera réalisé par l'entreprise d'ELECTRICITE	
Une prise possible > 1,30 m par local	PM	A confirmer. Retour MOE du 27/05/26 : Sera réalisé par l'entreprise d'ELECTRICITE	
Article 13. Caractéristiques des logements en rez-de-chaussée, ou en étage desservi par ascenseur ou susceptible de l'être (Hors TMA et logement évolutifs)			
Porte d'entrée			
Extrémité de la poignée à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil roulant	PM	Porte entrée - Extrémité poignée > 40 cm angle rentrant : non vérifié dans le logement 1	
Retour MOE du 27/05/26 : pris en compte sur plans du 11/05/26			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
 <p>Serrure à plus de 30 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil roulant</p> <p>A l'intérieur du logement, espace de manœuvre de porte devant la porte d'entrée</p> <p>Accessibilité du fauteuil roulant dans toutes les pièces de l'unité de vie</p> <p>Unités de vie des logements sur un niveau</p> <p>Cuisine ou une partie du studio aménagé en cuisine</p> <p>Séjour</p> <p>Une chambre ou une partie du séjour aménagé en chambre</p> <p>Cabinet d'aisance</p> <p>Salle d'eau</p>	<p>PM</p> <p>PM</p> <p>F</p> <p>F</p> <p>F</p> <p>F</p> <p>PM</p>	<p>Porte entrée - Serrure > 30 cm angle rentrant : non vérifié dans le logement 1.</p> <p>Retour MOE du 27/05/26 : pris en compte sur plans du 11/05/26</p> <p>A positionner sur les plans.</p> <p>Retour MOE du 27/05/26 : pris en compte sur plans du 11/05/26.</p> <p>Nous confirmer que le rayon est bien hors faïence et cuvette WC.</p> <p>Retour MOE du 27/05/26 : confirmé.</p>	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
 <p>Références: TAILLIS - 3 LGT - CCTP AVEC PRIX après RICT.pdf Mairie de Taillis - construction de 3 Lgts - PLAN DCE V2.pdf 30-04-26 - TAILLIS COMMUNE DE TAILLIS CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS-Rapport RICT-CT-118A0-0426-0649.xlsx</p>			

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HANDCO - Attestation de fin de travaux du constat de l'accessibilité des handicapés
- HKCH - Attestation de prise en compte de la réglementation 2012 et DPE neufs
- MKAD - Mesure de débit et pression de ventilation : Diag.vent